

Enquête de comparaison spatiale des prix 2022



En 2022, les prix en Nouvelle-Calédonie demeurent près d'un tiers plus élevés qu'en France métropolitaine

C. Pomarède, Isee

En 2022, les prix à la consommation sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine de 31 %. Les différentiels de prix tiennent compte des modes de vie propres à chacun des territoires comparés. Ainsi, un ménage métropolitain qui conserverait ses habitudes de consommation en Nouvelle-Calédonie augmenterait ses dépenses de 43 %. Parallèlement, un ménage calédonien moyen dépense 21 % de plus sur le territoire que s'il consommait le même panier en France métropolitaine.

Les écarts de prix s'expliquent avant tout par les produits alimentaires qui sont 78 % plus chers en Nouvelle-Calédonie, suivis par le logement (+30 %) et les services d'hôtellerie-restauration (+77 %). Seuls les transports et les « autres biens et services » sont près de 10 % moins coûteux qu'en France métropolitaine. L'écart de prix global est toujours plus marqué entre la France métropolitaine et la Nouvelle-Calédonie qu'entre la France métropolitaine et ses départements d'Outre-Mer (DOM). Néanmoins, il a tendance à se réduire pour la Nouvelle-Calédonie (passant de 34 % en 2010 à 33 % en 2015 puis 31 % en 2022), alors qu'il se creuse pour les DOM.

Les prix à la consommation sont toujours plus élevés en Nouvelle-Calédonie

En 2022, le niveau général des prix à la consommation est 31 % plus élevé en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine. Cet écart dépasse largement ceux constatés dans les départements d'Outre-Mer (16 % en Guadeloupe, 14 % en Martinique et en Guyane, 10 % à Mayotte et 9 % à La Réunion) mais est identique à celui constaté en Polynésie française (voir figure 1).

En effet, les modes de vie, les revenus et l'offre commerciale diffèrent d'un territoire à l'autre et conditionnent la consommation des ménages. Dans l'Hexagone comme en Nouvelle-Calédonie, les ménages consacrent en moyenne une grande partie de leur budget aux produits alimentaires, au transport et au logement. Néanmoins, ce trio de tête n'apparaît pas dans le même ordre de priorité dans les deux géographies et concentre plus de la moitié du budget des Calédoniens, contre 44 % de celui des Métropolitains. En contrepartie, les Calédoniens dépensent proportionnellement moins dans les postes « autres biens et services », « santé » et « habillement et chaussures » (voir figure 2).

Figure 1. Des écarts de prix toujours plus marqués dans le Pacifique que dans les DOM

Écarts de prix entre les territoires d'Outre-mer et la France métropolitaine en 2022

	Écart moyen (Fisher)	Écart sur la base du panier de consommation métropolitain	Écart sur la base du panier de consommation du territoire d'Outre-Mer
Nouvelle-Calédonie	31,0	42,5	20,5
Polynésie française	30,8	43,8	18,9
Guadeloupe	15,8	19,2	12,6
Martinique	13,8	17,1	10,6
Guyane	13,7	17,6	10,0
La Réunion	8,9	12,3	5,5
Mayotte (hors loyers)	10,3	17,7	3,4

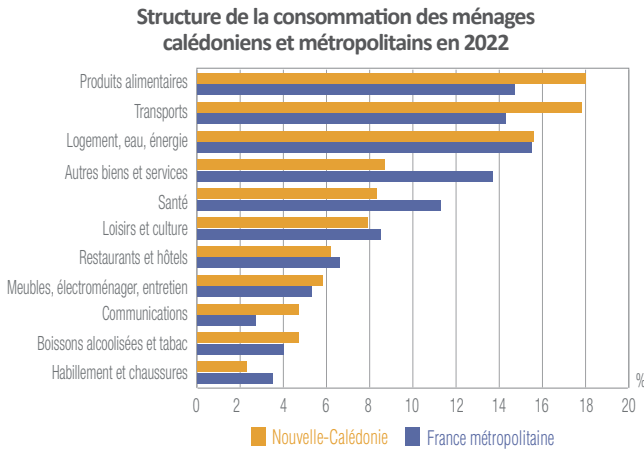
Sources : Enquêtes de comparaison spatiale de prix - Insee, Isee, ISPF

Unités : %

Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du territoire ultramarin, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.

Lecture : avec un panier de consommation métropolitain, les prix sont 42,5 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine. Symétriquement, avec un panier calédonien, les prix sont 20,5 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine.

Figure 2. Les ménages calédoniens consacrent plus de la moitié de leur budget à la nourriture, au transport et au logement



Sources : Insee - Isee

Note : la dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Elle inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, précédant d'éventuels remboursements.

Lecture : les ménages moyens calédonien et métropolitain ont une structure de consommation différente. Les principaux postes de dépense des Calédoniens sont l'alimentation, les transports et le logement, l'eau et l'électricité alors que pour les Métropolitains le poste logement arrive en tête des dépenses, suivi par l'alimentation et le transport.

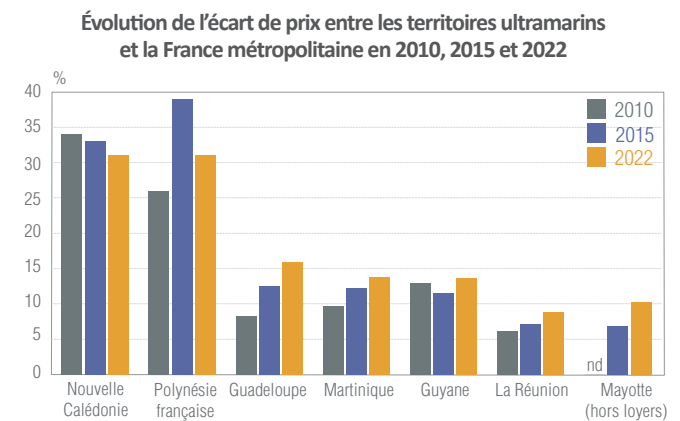
Les écarts de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine se réduisent entre 2015 et 2022

En avril 2022, l'Isee a reconduit l'enquête de comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine permettant d'établir un différentiel de prix résultant de deux analyses croisées. Des enquêtes similaires ont été conduites en 2010 et 2015, sur un champ comparable de biens et services et avec une méthodologie proche. Il est donc possible d'observer l'évolution des écarts de prix au cours du temps. Elle rend compte à la fois de l'évolution des prix et des changements de nature et de structure de consommation. Ainsi, l'évolution des écarts de niveaux de prix entre deux enquêtes de comparaison spatiale ne résulte pas uniquement des évolutions des indices des prix à la consommation des différents territoires.

Les écarts de prix peuvent être envisagés du point de vue des ménages calédoniens ou métropolitains sur la base de leurs paniers moyens de consommation respectifs. Dans les deux cas, le panier de consommation est toujours plus cher en Nouvelle-Calédonie. Pour leur panier moyen de consommation, les ménages en Nouvelle-Calédonie paient 21 % plus cher qu'ils ne le feraient en France métropolitaine. Pour consommer comme un ménage moyen de France métropolitaine sur le territoire calédonien, il faut dépenser 43 % de plus. Ce surcoût est comparable à celui qui est observé en Polynésie française (44 %), mais bien supérieur à ceux constatés dans les Antilles (17 à 19 %) ou à La Réunion (12 %) (voir figure 1).

Entre 2010 et 2022, l'écart de prix (indice de Fisher) d'ensemble entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine est en légère baisse de 3 points, passant de 34 à 31 %. Cette diminution contraste avec l'augmentation constatée dans l'ensemble des DOM. L'augmentation des écarts varie entre 0,7 point en Guyane et 7,6 points en Guadeloupe sur la période 2010 à 2022. Néanmoins, si les prix ont tendance à légèrement converger entre la France métropolitaine et la Nouvelle-Calédonie alors qu'ils se creusent entre la France métropolitaine et ses départements ultramarins, le différentiel demeure sensiblement plus élevé avec la Nouvelle-Calédonie (voir figure 3).

Figure 3. Les prix sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie que dans les DOM, mais cet écart a tendance à décroître



Sources : Enquêtes de comparaison spatiale des prix, Insee - Isee - ISPF

Note : le panier de biens et services suivi et les structures de consommation des ménages sont suffisamment proches à ces différentes dates pour pouvoir réaliser des comparaisons temporelles. L'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du territoire, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.

Lecture : en 2022, les prix sont en moyenne (indice de Fisher) supérieurs de 15,8 % en Guadeloupe par rapport à la France métropolitaine. En 2015, ils étaient plus élevés de 12,5 % et en 2010, de 8,3 %.

Les produits alimentaires pèsent le plus lourd dans le différentiel de prix

L'écart de prix entre la France métropolitaine et la Nouvelle-Calédonie est dans l'ensemble de 31 %, mais peut différer d'un poste de consommation à l'autre. Les produits alimentaires sont le principal contributeur à ce différentiel de prix. Ils sont 78 % plus chers en Nouvelle-Calédonie et représentent 18 % de la consommation des Calédoniens (15 % de la consommation des Métropolitains). Les écarts de prix ont eu tendance à se creuser sur l'alimentation car l'indice de Fisher était de 73 % en 2015 (voir figure 4). Le même constat est fait dans les DOM (+11 points à Mayotte, +9 points en Guadeloupe et à La Réunion, +6 points en Guyane et +2 points en Martinique).

Tous les produits analysés au niveau de la classe Coicop ressortent plus coûteux en Nouvelle-Calédonie : « sucre, confiture, chocolat, confiserie et produits glacés », « lait,

fromages et œufs » et « café, thé et cacao » sont plus de deux fois plus chers en Nouvelle-Calédonie. Le détail, au niveau poste, fait ressortir les confiseries et les fromages comme présentant les plus grands écarts, avec des prix quatre fois plus élevés qu'en France métropolitaine. Ces écarts de prix considérables peuvent s'expliquer par un coût d'acheminement important (des produits finis comme des matières premières), une taxation élevée ou une production locale qui peine à faire des économies d'échelle. À l'inverse, certains produits alimentaires sont moins chers en Nouvelle-Calédonie, tels que le veau et les poissons frais, d'environ 30 %.

Contribution en points des divisions à l'indice de Fisher	
Fonctions de consommation	Contribution en points
Produits alimentaires	11
Logement, eau, énergie	5
Restaurants et hôtels	4
Santé	4
Boissons alcoolisées et tabac	3
Loisirs et culture	3
Communications	3
Meubles, électroménager, entretien	0
Habillement et chaussures	0
Transports	-1
Autres biens et services	-2
Ensemble	31

Lecture : les produits alimentaires sont le principal contributeur au différentiel de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine, avec 11 points sur les 31 constatés.

Les coûts liés au logement (loyers, charges, entretien, eau, électricité principalement) sont le deuxième contributeur au différentiel de prix. Ils sont 30 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie où ils représentent 16 % des dépenses (comme en France métropolitaine). Le différentiel entre les deux géographies s'est amoindri : il était de 35 % en 2015. En 2022, les loyers sont plus élevés de 39 % en Nouvelle-Calédonie par rapport à la France métropolitaine. Les écarts sont principalement constatés pour le secteur libre, tandis que les loyers du secteur social sont comparables sur les deux territoires. Les factures d'électricité et de collecte des ordures ménagères sont également sensiblement plus chères en Nouvelle-Calédonie. Par contre, les services d'entretien et l'eau ressortent moins élevés.

Les services d'hôtellerie-restauration sont 77 % plus chers en Nouvelle-Calédonie

Les prix des restaurants et des hôtels de la Nouvelle-Calédonie sont 77 % plus élevés que dans l'Hexagone. L'écart était deux fois moins important en 2015, avec des prix 35 % supérieurs en Nouvelle-Calédonie. Ils représentent 6 % des dépenses de consommation des ménages calédoniens (7 % pour les ménages métropolitains). Ce sont en particulier les services des restaurants et cafés qui tirent l'écart vers le haut ; ils sont près de deux fois plus chers en Nouvelle-Calédonie par rapport à l'Hexagone. Les cantines et services

d'hébergement y sont environ 40 % plus chers. Les autres territoires ultramarins ne présentent pas de tels écarts.

Les dépenses de santé sont également plus lourdes pour les Calédoniens de 41 % par rapport aux Métropolitains. Celles-ci sont prises en compte dans cette étude avant remboursement, tant en part de la consommation (8 % pour les Calédoniens et 11 % pour les Métropolitains) qu'en niveau de prix.

Les prix de l'alcool et le tabac sur l'archipel sont près de deux fois plus élevés par rapport à l'Hexagone. La Nouvelle-Calédonie a alourdi les taxes sur le tabac et l'alcool afin de lutter contre leur surconsommation tout en abondant les budgets publics. En Polynésie, les prix de l'alcool et du tabac sont 83 % plus élevés et parmi les DOM, c'est Mayotte qui présente le plus grand écart avec +40 %.

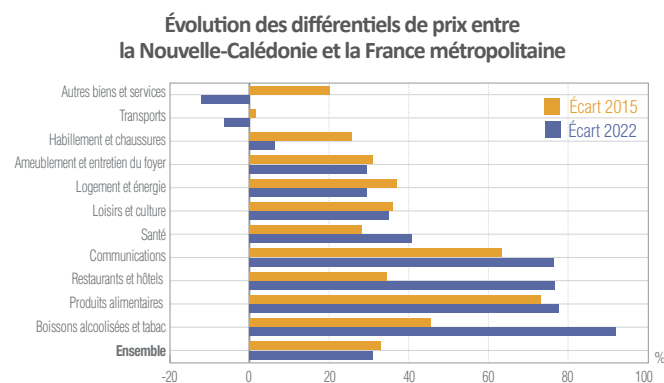
Le différentiel de prix pour les loisirs et la culture n'a quasiment pas évolué entre 2015 et 2022 : il est passé de 36 à 35 %.

Il s'est en revanche accentué dans les communications (téléphonie, Internet et envois postaux) qui sont 77 % plus onéreuses en Nouvelle-Calédonie en 2022 contre 65 % en 2015. Ce creusement peut s'expliquer par la concurrence vive à laquelle se livrent les opérateurs en France métropolitaine. Dans les autres territoires ultramarins, l'écart constaté varie entre 12 % à Mayotte et 37 % en Martinique.

L'écart de prix sur les meubles, l'électroménager et l'entretien du logement ressort globalement 30 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine, soit un point de moins qu'en 2015.

Les prix des vêtements et chaussures ont tendance à converger entre les deux territoires puisqu'ils ne sont plus que 6 % plus chers en 2022 contre 29 % en 2015.

Figure 4. Les écarts de prix se sont particulièrement creusés pour l'alcool et le tabac et l'hôtellerie-restauration



Sources : Enquêtes de comparaison spatiale des prix, Insee - Isee

Note : l'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen du territoire, l'autre sur la base du panier moyen de France métropolitaine.

Lecture : en 2022, les prix sont en moyenne supérieurs de 31 % en Nouvelle-Calédonie par rapport à la France métropolitaine (indice de Fisher). En 2015, ils étaient plus élevés de 33 %.

Un différentiel en faveur des Calédoniens pour les transports et les « autres biens et services »

Les dépenses liées aux « autres biens et services » et aux transports sont moins onéreuses en Nouvelle-Calédonie de respectivement 12 % et 6 %. Le transport était le poste qui présentait le moins d'écart avec la France métropolitaine avec un indice de Fisher de 2 % en 2015. C'est cependant la première fois qu'il ressort inférieur en Nouvelle-Calédonie.

Les transports, qui représentent 18 % des dépenses de consommation des ménages calédoniens, contre 14 % en France métropolitaine, sont globalement moins coûteux en Nouvelle-Calédonie. Le carburant et les frais de réparation et d'entretien s'y avèrent moins coûteux de 30% en moyenne.

Les prix des « Autres biens et services » sont 12 % moins élevés en Nouvelle-Calédonie alors qu'ils sont plus chers dans tous les autres territoires ultramarins, compris entre +7 % à Mayotte et +16 % en Guadeloupe.

De manière générale, l'écart de prix sur les services (19 %) est largement inférieur à celui constaté sur les biens (44 %) (voir figure 5). Cette différence peut en partie tenir à un niveau de salaire minimum inférieur en Nouvelle-Calédonie (d'environ 30 % en brut).

Figure 5. Le différentiel de prix est plus marqué pour les biens que pour les services

Écarts de prix (Fisher) par grande fonction de consommation entre les territoires ultramarins et la France métropolitaine en 2022

Fonction de consommation	Nouvelle Calédonie	Polynésie Française	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Mayotte
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	78,0	45,4	41,8	40,2	36,7	30,2
Boissons alcoolisées et tabac	92,4	82,7	24,8	22,6	27,3	40
Articles d'habillement et chaussures	6,4	4,3	7,4	8,5	-2,5	-6,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles, dont :	29,6	34,8	3,8	7	-6	-1,3
- Loyers	39,1	60,8	4,4	2,5	4,7	nd
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	29,6	21,0	11,6	25,4	7	19,3
Santé	40,9	9,8	16,1	13,4	8,9	16,9
Transports	-6,3	-0,6	8,5	-4,7	-4	-4,7
Communications	76,6	32,6	36	37,4	24,5	11,9
Loisirs et culture	35,1	40,7	16,6	14,1	13,7	-0,2
Restaurants et hôtels	77,0	75,5	1,4	7,9	6,2	12,8
Autres biens et services	-12,2	29,1	16	10,1	8,2	7,4
Ensemble, dont :	31	30,8	15,8	13,8	8,9	10,3
- Biens	44	39,4	20,6	19,2	13,3	14,9
- Services	19	23,1	10,5	7,5	3,8	nd
- Services hors loyers	16,3	16,6	11,4	8,4	3,7	5,4

Sources : Enquêtes de comparaison spatiale des prix, Insee - Isee - ISPF

Unité : %

Sources

Les données sont issues de l'enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation (ECSP) entre la France métropolitaine et les territoires ultramarins, réalisée par l'Insee, l'Issee et l'ISPF en mars-avril 2022. L'Insee a réalisé les relevés et calculs pour la France métropolitaine et les cinq départements d'outre-mer (DOM), l'Issee pour la Nouvelle-Calédonie et l'ISPF pour la Polynésie française.

Pour permettre une comparaison dans le temps, cette enquête a lieu tous les cinq ou six ans (sept ans exceptionnellement pour cette édition, en raison de la crise sanitaire de 2020). L'étude a pour objet de comparer les prix à la consommation entre la France métropolitaine et les territoires d'Outre-Mer. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits pas ou peu consommés en Outre-mer (tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires) ne sont ainsi pas pris en compte. Il en est de même pour certains produits (notamment alimentaires) consommés quasi exclusivement sur les îles.

Les rapports de prix moyens Nouvelle-Calédonie/France métropolitaine (respectivement France métropolitaine/Nouvelle-Calédonie) pour les différentes familles de biens et services sont agrégés au moyen des pondérations reflétant la structure de la consommation des ménages en France métropolitaine (respectivement en Nouvelle-Calédonie).

Sources (suite...)

Le principe est de comparer, entre la France métropolitaine et chacun des territoires ultramarins, les prix d'un ensemble représentatif de produits (biens et services) identiques ou, du moins, aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Au total, environ 500 familles de biens et services ont été définies très précisément, afin que les produits comparés au sein de ces familles soient autant que possible de qualité et de gamme de marques équivalentes. Environ 5 000 relevés de prix ont permis à l'Insee d'effectuer des agglomérations représentatives dans tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.). Il s'agit des prix affichés hors soldes et promotions. Lorsque pour certains biens et services, la consommation effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestations sociales ou d'assurances (notamment les soins médicaux, les produits pharmaceutiques et les loyers subventionnés), c'est le prix brut qui est considéré.

Méthode

Les écarts de prix à la consommation entre la Nouvelle-Calédonie et l'Hexagone

Les rapports de prix moyens Nouvelle-Calédonie/France métropolitaine pour les différentes familles de produits sont agrégés au moyen de pondérations reflétant la structure de la consommation, des ménages calédoniens d'une part, et des ménages métropolitains d'autre part. Ces pondérations sont cohérentes avec celles de l'indice des prix à la consommation (celui-ci est publié par l'Insee et l'Insee tous les mois). Elles ont été obtenues à partir de l'enquête Budget de famille de 2019-2020 pour la Nouvelle-Calédonie.

Deux indices de rapport de prix en découlent :

- Un indice de Laspeyres noté $L_{NC/FM}$ qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage de France métropolitaine (FM) s'il consommait son panier en Nouvelle-Calédonie (NC) plutôt qu'en France métropolitaine tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines - les rapports de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen métropolitain ;
- Un indice de Paasche noté $P_{NC/FM}$ qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage calédonien consommant son panier localement par rapport à une situation où il le consommerait en France métropolitaine en conservant exactement ses habitudes de consommation - les rapports de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen calédonien.

Afin de rendre compte de ces différences d'habitudes de consommation et de ne pas faire de choix normatif concernant une structure de consommation qui prédominerait, il est d'usage, comme pour les comparaisons internationales de prix, de calculer un indice de type Fisher noté ici $F_{NC/FM}$, qui donne une mesure synthétique de la différence de niveau de prix, en donnant un poids égal aux structures de consommation de chaque territoire. Il correspond ici à la moyenne géométrique (qui est plus appropriée pour la moyenne de pourcentages) des deux indices de rapport de prix $L_{NC/FM}$ et $P_{NC/FM}$, soit la racine carrée du produit $L_{NC/FM} \times P_{NC/FM}$.

Ainsi, par exemple, pour la Nouvelle-Calédonie comparée à la France métropolitaine :

- $L_{NC/FM} = 1,42$, soit un écart de +42 % pour un panier moyen de France métropolitaine : un ménage paierait ce panier 42 % plus cher en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine,
- $P_{NC/FM} = 1,20$, soit un écart de +20 % pour un panier moyen de Nouvelle-Calédonie : un ménage paie son panier de consommation 20 % plus cher en Nouvelle-Calédonie que s'il consommait le même en France métropolitaine,
- $F_{NC/FM} = \sqrt{1,42 \times 1,20} = 1,31$, soit un écart synthétique de +31 % : les prix à la consommation sont en moyenne 31 % plus chers en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine.

Bibliographie

K. Dufour, M. Monziols, « En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires », *Insee Première*, n°1958, Insee, juillet 2023

F. Bouliou, N. Jourdan, « Des prix plus élevés de 31 % en Polynésie française qu'en France métropolitaine », *Points Etudes et Bilans*, n° 1372, ISPF, septembre 2023

« Eurostat - OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities », *Eurostat Methodologies and Working papers*, Communauté européenne, OCDE, 2012

Synthèse n° 70

Édition Septembre 2023

Directeur de la publication : O. Fagnot

Rédactrice en chef : E. Desmazures

Ingénierie statistique : P. Tumahai

Conception graphique et réalisation : C. Aluze